

République française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département
HAUTE-LOIRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ILPIZE

Nombre de conseillers :

Afférents au C.M. : 11

Qui ont pris part

A la délibération : 11

Séance du 27 mars 2008

L'an deux mil huit, et le vingt sept mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean FOSTIER, Maire.

Présents : BOUCHE Jean-Louis- CHICOUTEL Gilles - DEFAY Martine - FOSTIER Jean- HAZEBAERT Anne- HENO Pierre- OLIVAIN Joseph- PORTAL Gérard - ROSSITER Ginny - SERVANT Jean-François.

Secrétaire : Gilles CHICOUTEL

CCAS : NOMBRES DE MEMBRES :

M. le Maire demande au C.M. de délibérer sur le nombre des membres du CCAS de SAINT-ILPIZE :

Après en avoir délibéré, le C.M décide de nommer 4 membres au CCAS et un Président :

M. Jean FOSTIER est Président.

Anne HAZEBAERT

Ginny ROSSITER

Martine DEFAY

Jean-François SERVANT sont nommés membres du CCAS.

Certifié conforme.

Le Maire